

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fut sa devise. Toute sa vie durant, il sut voir de haut les choses dont il eut à s'occuper.

Ses études et ses débuts dans la pratique forestière eurent lieu dans cette ambiance dérivant de l'application de la coupe rase et de la création de peuplements purs d'épicéa. Il ne tarda pas à s'orienter dans une autre direction, en adoptant comme idéal la coupe jardinatoire et en attachant beaucoup d'importance aux soins à donner aux peuplements. C'est grâce à l'application de ses principes culturaux que l'on peut admirer aujourd'hui, dans les forêts dont il eut à s'occuper, des peuplements qui, malgré de fréquents graves dégâts par le vent, sont de belle venue, et aussi de nombreuses places hébergeant un magnifique recrû naturel. A lui également que revient le mérite d'avoir su conserver le chêne comme essence principale de nombreux peuplements.

Durant ses dernières années, *Hans Landolt* eut la satisfaction de pouvoir constater que son essence de prédilection, le chêne, retrouvait plus de faveur dans les cercles forestiers, d'une façon toute générale. Büren devint le lieu de pèlerinage de beaucoup d'amis de la chênaie. Et la reconnaissance si méritée du beau travail, modestement accompli par Hans Landolt, se manifesta enfin dans les rangs de ses confrères. Dans la région en cause, une bonne partie de la population se rendit aussi compte de la part de reconnaissance qu'elle devait aux mérites du vieil inspecteur forestier qui sut remplir sa tâche avec une si haute distinction.

Le souvenir de Hans Landolt restera vivant à Büren et dans les communes voisines, aussi longtemps que les questions forestières conserveront leur importance et que le chêne continuera à être cultivé dans leurs forêts.

Hans Leibundgut.

(Tr.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extraits du procès-verbal des séances du comité permanent

Séance du 28 décembre 1943, à Glaris

1° Sont admis comme *nouveaux sociétaires* : MM. les ingénieurs forestiers *Jürg Hartmann*, à Coire, et *Alfred Huber*, à Schaffhouse.

2° *Décès*. Est décédé, le 22 septembre 1943, notre sociétaire M. *Hans-Jacob Landolt*, ancien inspecteur forestier à Büren a. A.

Démission de sociétaires. Ont démissionné : MM. *Alberto Forni*, inspecteur forestier à Lugano, et *Emile Graff*, ancien inspecteur forestier, à Lausanne.

3° *Réunion annuelle en 1944*. Le chef du Département de l'économie publique de St-Gall adresse ses remerciements à la S. F. S., à l'occasion du choix de la ville de St-Gall pour la réunion annuelle en 1944. Celle-ci aura lieu du dimanche 27 au mardi 29 août. A l'as-

semblée générale, on aura l'occasion d'entendre les deux conférences suivantes : de M. le professeur *Ernest Gäumann* : « Les problèmes de l'immunité chez les plantes »; et de M. le professeur *Walo Koch* : « Les associations forestières naturelles (Waldgesellschaften) dans les boisés du Nord-Est de la Suisse ».

4° Une discussion aura lieu prochainement, avec l'expert juridique choisi par notre Société, au sujet de la mise sur pied des bases constitutionnelles relatives à la revision de la loi forestière actuelle. Seront invités à y prendre part : l'Inspection fédérale des forêts et la commission de rédaction chargée d'étudier le projet d'une loi forestière nouvelle.

5° Autres objets prévus à l'ordre du jour de l'assemblée générale : Association suisse du plan national d'aménagement; adaptation des honoraires des rédacteurs de nos deux périodiques au renchérissement général; deuxième édition du livre : le principe du jardinage (Das Plenterprinzip), de l'inspecteur forestier d'arrondissement *Ammon*, etc.

Sarnen, le 3 janvier 1944.

Le secrétaire : *Omlin*.

COMMUNICATIONS

Développement des recherches forestières

En temps de guerre comme en temps de paix, le bois joue un rôle important dans notre économie nationale. Mais, pour qu'il rende au pays le maximum de services, il faut que sa production et son utilisation se conforment à ses particularités. Aussi est-il urgent de développer la recherche scientifique dans ce domaine.

La conférence des chefs des départements cantonaux des forêts, qui a siégé dernièrement à Berne sous la présidence de M. *Frey*, conseiller d'Etat à Lucerne et en présence de M. le conseiller fédéral *Etter*, s'est occupée de ce problème, et en particulier de la mobilisation des moyens financiers nécessaires. M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, rapporta sur les travaux préparatoires entrepris par le Département fédéral de l'intérieur. Il fit remarquer entre autres que, dans la plupart des domaines, les recherches scientifiques sont soutenues efficacement par l'économie privée, en particulier par l'industrie, et que, dans le cas du bois, la participation des propriétaires de forêts paraît indiquée. C'est dans cette direction qu'on cherche actuellement une solution. Il importe tout d'abord de créer les bases légales permettant d'organiser cette participation.

Questions en marge des défrichements de forêts

En juin 1942, une ordonnance du Département fédéral de l'intérieur fixa à 12.000 ha. la surface des forêts à défricher. En octobre suivirent